

COMMUNE DE BLENNES**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE ORDINAIRE du 29 JANVIER 2016

L'an deux mil seize et le vingt neuf janvier, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

Etaient présents : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – YONNET– BARDIN - SANCHEZ
Mmes LAKEBIR – MORTREUIL - DESSOUT – VANACORE – PRISE - LABBE

Absente représentée : Céline LAGE NUNES (pouvoir à Sylvie LABBE)

Absent non représenté : Michel PLANCKE

Secrétaire de séance : Stéphanie PRISE

1. Rapport des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Vu la délibération n° 2014-3/1 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au cours de la période du 27 novembre 2015 au 29 janvier 2016 :

Décision du 11 décembre 2015

Objet : NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
Propriété de M. MARTIN Olivier et Mlle CHARPENTIER Sophie
Sise 28 rue Saint Victor – Hameau de Villemaugis
Cadastrée Section F n° 490-493

2. Adoption des restes à réaliser – Décisions modificatives

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

M. le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, correspond :

- en dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

M. le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2015 intervenant le 31 décembre 2015, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2016 lors du vote du budget.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à **235 505 €**
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à **124 286 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

Adopte les états des restes à réaliser suivants :

- dépenses d'investissement à reporter : **235 505 €**
- recettes d'investissement à reporter : **124 286 €**

Autorise M. le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2016

Décision modificative n° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

Chapitre	Article	Nature	Montant
012	6488	AUTRES CHARGES	+ 1 110.00
011	61522	ENTRETIEN DE BATIMENTS	- 1 110.00

Décision modificative n° 2

Sur demande du Trésor Public, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2015

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	73923	reversements sur FNGIR	+ 4 610.00
014	7391171	dégrèvement jeunes agriculteurs (foncier non bâti)	+ 1 227.00
011	61522	Entretien de bâtiments	- 5 837.00

3. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique

Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe en charge de l'entretien des bâtiments communaux, créé pour une durée de 9 heures 30 par délibération du 25 mars 2011 à **8 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2016**, compte tenu de la réduction du domaine d'activité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant la démission de Mme Lydia CAPRINI à compter du 1^{er} septembre 2015

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

4. Barnums – Tarif de location

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait l'acquisition en 2015 de deux tentes type « barnum » de 6.00 x 12.00 m. M. Solazzo demande qu'elles puissent être louées aux Blennois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

DECIDE de fixer le tarif de location des barnums à **50.00 € la journée – 100.00 € le week end** complet et le montant de la caution à **500.00 €**

DIT que les barnums seront réservés aux habitants de Blennes

ARRETE la date d'effet de la présente délibération au 1^{er} mai 2016

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de location correspondante.

5. Régularisation de paiement d'une facture d'élagage

Le Maire expose à l'assemblée :

En 2014, à la demande de la commune, suite à des plaintes, l'Entreprise DESPLATS a procédé à des travaux d'élagage en bordure de route au droit de la propriété de Mme GAZEL (décédée) sise rue des Marchais aux Chapelles, la végétation débordante entraînant une gêne à la circulation des véhicules agricoles.

La facture, adressée aux héritiers de Mme GAZEL par M. DESPLATS, n'a jamais été réglée malgré l'intervention d'un cabinet de recouvrement, cette propriété faisant d'une succession non encore clôturée.

Monsieur DESPLATS s'est alors retourné vers la commune qui a lui a réglé le coût de sa prestation, soit 180 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- décide de demander au CCAS de Blennes le remboursement de cette facture à la commune, à charge pour lui d'entreprendre les démarches nécessaires pour récupérer cette somme (contentieux, Trésor Public)

- demande au CCAS d'inscrire cette dépense sur son budget 2016

5. Questions diverses

Eclairage Public

M. SANCHEZ informe que les onze points noirs identifiés ont été mis en œuvre et sont éclairés depuis quelques jours.

Eclairage piétonnier Chemin des Ecoliers: les câbles sont enfouis, le génie civil est réalisé, les candélabres seront mis en place prochainement.

Un éclairage de veille programmé à 20 % de la puissance réglementaire sera assuré durant les heures d'éclairage public, la pleine puissance se déclenchera par détection de présence. Ce mode de fonctionnement permet de limiter l'éclairage au strict nécessaire et ainsi de réduire la consommation d'électricité.

Ces travaux sont subventionnés à 50 %.

Campagne d'égavage

Laurent BARDIN expose qu'il a procédé à une tournée de repérage sur la totalité du territoire de la commune pour identifier les égavages devenus nécessaires sur les chemins communaux.

Pour 2016, M. Desplats engagera les travaux fin février/début mars sur une zone couvrant Villoseau à Maurepas.

Les tilleuls du bourg et de Maurepas seront taillés par l'Entreprise PLANTEIS. Le département en profitera pour réaliser un reportage vidéo sans frais pour la commune, destiné à créer un support pédagogique à l'intention des étudiants.

M. SOLAZZO précise que l'inventaire des végétations débordantes des particuliers a été fait et que les courriers ont été adressés aux propriétaires avec demande d'intervention avant le 28 mars.

Contrat Rural – Aménagement de la cour de la mairie

Les travaux assurés par l'Entreprise DELARUE sont presque terminés, des pavés anciens ont été posés. L'éclairage reste à installer ainsi que le dispositif d'arrosage automatique (économie d'eau et de main d'œuvre).

Une rencontre avec les référents du Département et de la Région est programmée le 11 février prochain afin de mettre au point les détails des deux opérations suivantes : réfection du local technique, aménagement de la place publique.

BLENNES INFOS n° 69 – Rectificatif

Dans la rubrique récapitulatif l'état civil de l'année 2015, a été omis le décès de Mme DURAND Suzanne survenu en janvier 2015 à la maison de retraite de Voulx. Mme DURAND était Blennoise depuis 1975 et était âgée de 92 ans.

Le Conseil Municipal présente ses excuses à sa famille.

Des gestes qui sauvent

Après les événements tragiques qui ont marqué la France en 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour sauver des vies (masser, défibriller, poser un garrot et traiter les hémorragies).

Le Ministère de l'Intérieur en partenariat avec l'Education Nationale organise des sessions d'initiation gratuites de 2 heures au cours du mois de février. Les personnes qui désirent s'inscrire à ces formations peuvent demander en mairie les lieux et coordonnées des organismes participant à cette sensibilisation, ou se rendre sur le site www.ilyadesgestesquisauvent.fr. Un affichage sera fait sur les panneaux municipaux.

Environnement

Melle MORTREUIL informe qu'une conférence gratuite « La Chasse aux déperditions de chaleur » est organisée par Seine-et-Marne Environnement le jeudi 11 février à 19 h à la salle des fêtes.

P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

M. SOLAZZO rappelle que l'inscription des chemins au parcours départemental les rend inaliénables et permet l'obtention de subventions pouvant atteindre 80 % du coût des aménagements tels que bancs, barrières, signalétiques, plantations, refuges, réfection de pont et lavoirs, etc...etc...

Par ailleurs, il nous faut apporter des précisions pour que cessent les rumeurs malveillantes injustifiées qui circulent suite à l'inscription de 44 chemins ruraux au PDIPR (délibération du 27 novembre 2015) : cette démarche n'a pas pour objectif d'importuner les propriétaires fonciers mais de protéger et pérenniser un bien public utilisé autant pour la promenade ou la randonnée que pour l'accès aux surfaces agricoles. Des échanges seront envisagés concernant les chemins disparus si leur utilité d'antan n'est plus avérée actuellement.

Voirie

A compter du 1^{er} janvier 2017 la compétence « voirie » ne nous appartiendra plus mais sera transférée à la CC2F (Montereau). Les premières estimations portées à notre connaissance concernant le budget que la CC2F consacra (en moyenne chaque année) aux travaux de voirie sur notre commune, sont nettement inférieures aux moyens que nous y consacrons aujourd'hui. Nous avons donc intérêt à anticiper et à rénover dès à présent nos tronçons de voirie qui pourraient être considérés « non prioritaires » demain (en se basant par exemple sur une mesure de la fréquence de passage des véhicules).

M. SOLAZZO résume les travaux de la commission « voirie » et les résultats de l'étude réalisée par l'Agence AIRE préconisant des solutions destinées au stationnement et au ralentissement des véhicules. Il fait une synthèse des entretiens avec les responsables techniques de la CC2F avec lesquels l'inventaire du réseau a été fait le 29 janvier.

Mme VANACORE demande quand les travaux proposés seront réalisés. M. SOLAZZO répond que la commission se réunira dès réception des devis demandés pour prioriser les secteurs (sécurité et/ou dégradation) et définir le programme 2016.

Entretien

La commission s'est réunie le 28 janvier. M. SOLAZZO résume les travaux à venir qui seront réalisés par les agents communaux et les entreprises ; il expose que des devis ont été demandés en amont du vote du budget, il informe de l'encours, du planning des agents ainsi que du besoin de reconduire dans ses fonctions Fabien DIFALLAH sous contrat emploi aidé pour 2016, notamment en raison des difficultés d'entretien liées au passage en zérophyto.

Appel aux associations

M. DALICIEUX rappelle que depuis 2014, seule l'association BLENNES SPORTS ET LOISIRS propose des activités sur la commune, contrairement à d'autres communes qui disposent d'un tissu associatif très dense.

N'hésitez pas si vous avez des connaissances à partager, des passions à transmettre, ou simplement l'envie de communiquer, la salle des fêtes est à votre disposition.

Commissions :

La commission « animation se réunira le 1^{er} février et la commission CCAS se réunira le 4 février

Sinistre cantine

Des tâches noires de plus en plus nombreuses envahissent le lino de la cantine scolaire, pourtant neuve. Il s'avère que la dalle béton est gorgée d'eau en permanence.

Une démarche est engagée afin de déterminer les responsabilités et faire réparer au plus vite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

